
L'ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATURA 2000

Ministères concernés	Ecologie et Développement durable Agriculture
Programme concerné	Gestion des milieux et biodiversité
Contexte de l'audit	<p>La France a pris du retard dans la construction du réseau de sites abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvage d'intérêt communautaire (Natura 2000). Ce retard est critiqué par la Commission européenne.</p> <p>La France doit compléter son réseau dans les plus brefs délais. Elle doit également améliorer la gestion concrète du réseau de sites afin d'atteindre les objectifs de résultat précis fixés par les directives communautaires.</p> <p>La réussite de la mise en œuvre de Natura 2000, en ce qui concerne l'action de l'Etat, nécessite un pilotage interministériel renforcé et une clarification de l'organisation administrative.</p> <p>L'atteinte des objectifs passe par la mise en place d'un échéancier des moyens financiers et humains adaptés au rythme des réalisations prévues, et d'un dispositif déconcentré à même d'assumer ce rythme.</p>
Objectifs de l'audit	<p>L'audit devra permettre de calibrer les moyens nécessaires, financiers et humains, pour achever la constitution du réseau et en développer la gestion.</p> <p>Il devra en outre contribuer :</p> <ul style="list-style-type: none">• à la maîtrise du coût d'élaboration des documents d'objectifs• à la maîtrise du coût de la gestion contractuelle et du pilotage des actions pour prévenir les contentieux et sanctions financières ;• à un meilleur pilotage de la politique Natura 2000 par les divers départements ministériels concernés ;• au gel de la progression des contentieux.

**Composition de l'équipe
d'audit**

Inspection générale de l'environnement

Inspection générale des affaires sociales

Comité permanent de coordination des inspections
(COPERCI) du ministère de l'agriculture

Conseil général des mines et de l'industrie